

Au fil de

L'Azergues

n°4

Le bulletin d'information du Contrat de

Rivière • Décembre 2011

> Un contrat de rivière en trois volets

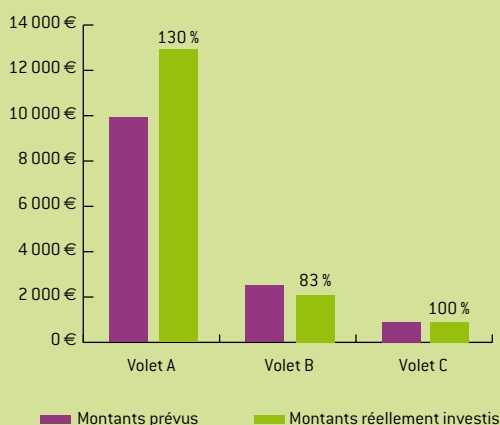
Avec **93 actions** inscrites et un montant global de **14,3 millions d'euros**, le Contrat de rivière de l'Azergues était découpé classiquement en 3 volets :

- **Le volet A**, concernant l'**assainissement et la qualité des eaux**, en constituait le volet prioritaire, puisqu'il représentait à lui seul plus de 10,6 millions d'euros d'investissements.

- **Le volet B**, consacré à la **restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques**, disposait d'un budget prévisionnel de 2,7 millions d'euros essentiellement axé sur la protection contre les crues, la restauration, l'entretien et la valorisation des milieux naturels du bassin versant.

- Enfin, un **volet C** au budget plus réduit (1 million d'euros) était consacré au **suivi, à l'animation et à la communication** autour des actions du contrat de rivière.

Bilan financier global



Edito

Alain PERSIN
Président du Comité de Rivière
et du S.M.R.P.C.A.



Engagée début 2004 pour une durée de 6 ans, la mise en œuvre opérationnelle du contrat de rivière a connu de nombreuses vicissitudes (succession de 2 crues majeures, crise économique, désengagement de certains maîtres d'ouvrages et partenaires financiers, durcissement de la réglementation, changements d'équipes municipales...).

Malgré cela, le programme d'actions du **volet A (assainissement)**, qui représentait à lui seul 74 % du budget global du contrat de rivière, a été mené à son terme et, à part un ou deux points noirs restant à traiter, on peut considérer ses objectifs atteints.

Le volet B (restauration des milieux) est celui qui a le plus pâti de l'effet « crues » ; une part des crédits et du temps de travail de l'équipe technique réservés à ce volet ayant dû être ré-orientée vers les priorités que représentaient les travaux de réparation post-crues. Des actions intéressantes ont pourtant été réalisées sur la fin du contrat et méritent sans doute d'être mieux valorisées auprès du public comme de nos partenaires. A noter également que les interventions post-crues ont été pensées et réalisées dans l'esprit du contrat de rivière, conciliant usages et environnement.

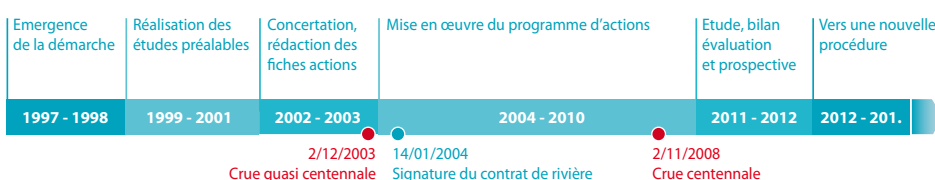
Le volet C (gestion et communication) n'a semble-t-il pas complètement atteint sa cible puisque le contrat de rivière et ses actions souffrent d'un défaut de (re)connaissance de la part d'un large public et que des pratiques non respectueuses des milieux aquatiques et de leur fonctionnement perdurent.

En conclusion, ce 1^{er} contrat de rivière sur l'Azergues aura permis de combler le retard en matière d'assainissement des collectivités riveraines, d'appréhender et de gérer au mieux les crues pour d'avantage les anticiper et limiter leurs dégâts, d'engager un travail de fond de restauration du lit, des berges et des boisements riverains, de capitaliser une somme considérable de connaissances sur les milieux aquatiques, de sensibiliser divers publics à l'environnement et d'initier les bases d'une gestion concertée et solidaire des cours d'eau et zones humides du bassin versant.

Avec la fin de cette année s'achèvent les dernières actions du contrat de rivière ; le présent numéro d'Au fil de l'Azergues vous présente dans ses grandes lignes le bilan de cette 1^{ère} procédure ainsi que et les perspectives qui se dessinent pour la poursuite du travail engagé.

Bonne lecture

Rappel des dates marquantes ayant jalonné la procédure



→ Bilan des réalisations

A A propos de la reconquête de la qualité des eaux

Le gros des investissements réalisés dans le cadre du contrat de rivière a porté sur l'**assainissement domestique collectif (volet A1)**, avec une quarantaine d'actions menées par 13 maîtres d'ouvrage différents (communes, syndicats intercommunaux, communauté de communes). Le projet le plus important, conduit par le SAVA, a consisté en l'assainissement de la moyenne vallée de l'Azergues avec création d'une station d'épuration intercommunale au BREUIL et le raccordement progressif d'une dizaine de communes (fin des travaux en cours). D'autres stations d'épuration vétustes ou saturées ont été remplacées ou créées à CHAMBOST-ALLIERES, CHAZAY/MARCILLY, CLAVEISOLLES, DA-REIZE, POULE et SAINT-APPOLINAIRE. Certains villages comme LOZANNE ou parties de villages (DARDILLY, LIMONEST, quartier de Charvery à LISSIEU) ont été raccordés à des unités de traitement existantes plus performantes. Des dispositifs de traitement du phosphore ont enfin été ajoutés aux stations d'épuration de CIVRIEUX d'AZERGUES et de MORANCE pour améliorer l'abatement de ce paramètre limitant pour la qualité des cours d'eau.

Le Contrat de rivière a également permis aux viticulteurs du bassin versant de bénéficier des aides mobilisées dans le cadre du contrat départemental de **réduction des pollutions « viti-vinicoles » (volet A2)** mis en œuvre à l'échelle du Beaujolais entre 2004 et 2009 et animé par la Chambre d'agriculture du Rhône. Environ 70 cuvages ont dans ce cadre été mis aux normes et les pratiques en matière d'utilisation des pesticides en viticulture se sont améliorées.

Dans le cadre du **volet A3 « pollutions industrielles »** le syndicat de rivière a réalisé diverses études qui ont précisé la connaissance de ces pollutions spécifiques et permis de mieux cerner l'origine et l'ampleur de certaines pollutions toxiques (métaux lourds et PCB). Le SMRPCA est également intervenu dans le signalement, le suivi et la résorption de 10 pollutions chroniques ou accidentelles.

La collecte et l'élimination en centre de traitement agréés des bidons et fûts de substances polluantes diverses (acides, hydrocarbures, peintures, solvants...) dispersés en basse Azergues par les crues a également permis de prévenir les risques de pollution. Bilan des opérations : 5,9 t de polluants éliminés pour un coût de 14 000 € !

B A propos du risque d'inondation (volet B1)

Une trentaine d'actions ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage des communes, des communautés de communes et du syndicat de rivière. Celles-ci s'organisaient selon deux axes d'interventions complémentaires :

- les actions de **prévention et d'information** sur les risques : mise en place de repères de crues et d'échelles limnimétriques, réunions publiques d'information, Salon « inondations », dispositif d'alerte aux crues... ;

- les actions de **protection localisée** des personnes et des biens : protections de berges, ré-élargissement du lit des cours d'eau dans les traversées urbaines, réfection et redimensionnement d'ouvrages hydrauliques...

A propos de la restauration du lit et des berges des cours d'eau (volet B2)

Le SMRPCA a affiné sa connaissance du fonctionnement de l'Azergues. Un plan de gestion des alluvions a été engagé, sur la base duquel des opérations d'arasement d'atterrissements gênants ont été réalisées localement, « compensées » par des actions de « ré-engravement » du lit dans les secteurs déficitaires en matériaux. D'autres actions ont été menées pour rétablir une dynamique de la rivière à la fois moins contrainte et moins dommageable pour les enjeux riverains : des confortements de seuils importants pour le maintien du profil en long, des protections de berges par des techniques végétales ou mixtes, des « renaturations » de berges remblayées ou enrochées.



Volet A1
La station d'épuration du SAVA au Breuil

Volet B1
Protection du lotissement des Longes à Lissieu contre les crues du Sémanet



A propos de la restauration des milieux aquatiques (volet B3)

Ce volet comportait une grande diversité d'actions :

- réalisation d'études sur les milieux (bancs d'alluvions, boisements riverains, prairies humides, ruisseaux), le peuplement piscicole des cours d'eau ainsi que certaines espèces animales patrimoniales telles le chabot, le cincle plongeur ou l'écrevisse à pieds blancs,
- aménagement de 2 frayères à brochet en basse Azergues,
- suppression de 4 obstacles à la circulation piscicole et amélioration de la franchissabilité par le poisson de 3 ouvrages, sur l'Azergues et le Soanan aval,
- diversification des habitats aquatiques sur un tronçon canalisé de l'Azergues à LETRA,
- pose de nichoirs à cincle plongeur sous les ponts de l'Aze défavorables à sa nidification,
- signature de 2 conventions d'usage avec des propriétaires de zones humides à POULE en vue de leur entretien, dans le cadre du Réseau des Zones Humides du Haut Beaujolais,
- réfection des vannes de prise d'eau des biefs des rives droite et gauche de la basse Azergues permettant la régulation des débits entrant en crue et le respect du débit réservé en étiage,
- fourniture de 100 cages et pièges aux piégeurs agréés de la vallée pour lutter contre le ragondin et le rat musqué.

par volets

→ Interventions post-crués (réalisées hors contrat de rivière)

La restauration et l'**entretien des boisements de berges a mobilisé 2 845 journées** de travail de brigades rivières sur environ 90 km de berges. L'effort a porté principalement sur l'Azergues et le Soanan et plus ponctuellement sur certains ruisseaux (Alix, Avray, Nizy, Sémanet...). Les interventions ont consisté à abattre de façon préventive les arbres menaçants, à retirer du lit ceux tombés en travers, à résorber les dépotoirs, à restaurer les berges et boisements dégradés... Près de 800 m de ripisylves ont été recrées par techniques végétales, plantation de plus de 10 000 arbres et arbustes et lutte systématique contre les plantes envahissantes comme la renouée du Japon qui empêchent la régénération naturelle des boisements. A titre indicatif, 140 foyers de renouée du Japon représentant une superficie totale de 39 ha sont fauchés chaque année dans le bassin versant (à raison de 3 à 4 passages /an selon les sites).

Les crues exceptionnelles de décembre 2003 et novembre 2008 ont causé de nombreux dégâts aux cours d'eau ainsi qu'aux ouvrages implantés dans leur lit et sur leurs berges. Le syndicat de rivière s'est fortement impliqué dans l'inventaire et l'expertise de ces dégâts ainsi que dans la gestion des travaux de réparation post-crués. Ces missions de conseil et d'assistance technique aux collectivités, non programmées au contrat de rivière, ont occupé l'équipe du SMRPCA selon l'équivalent en cumul d'un temps plein pendant un an !

Les Brigades de rivières ont quant à elles passé près de 10% de leur temps sur les travaux post-crués (dégagement d'embâcles, nettoyage des laisses de crues, confortement des berges érodées...).



Volet B4
Sentier de découverte de la zone humide de Poule



Les travaux de réparation post-crue ou l'art et la manière de concilier protection et environnement

Volet C2
Sensibilisation des scolaires



A propos de la mise en valeur des milieux aquatiques (volet B4)

Outre l'entretien spécifique des berges dans les traversées de villages et la réouverture d'accès à la rivière, ce volet a permis l'aménagement par les collectivités :

- de 5 aires d'accueil du public en bord de rivière à CHAMELET, SAINT-LAURENT D'OINGT, TERNAND, MARCILLY D'AZERGUES et LES CHERES ;

- d'un cheminement en boucle (la Balad'Azergues) reliant CHAZAY, CIVRIEUX et LOZANNE ;
- de 4 parcours de découverte des milieux aquatiques et riverains (zone humide des Monneries à POULE, sentier rivière à CHÂTILLON, boisement alluvial et lône du Four à Chaux à MARCILLY, arbutum aux CHERES.

A propos de la communication et de la sensibilisation à l'environnement

Les efforts en matière de sensibilisation ont été essentiellement axés sur l'**éducation à l'environnement** des enfants ; 147 animations ont ainsi été réalisées par 4 associations partenaires dans 42 écoles primaires (3348 élèves sensibilisés).

Différents documents de communication ont par ailleurs été produits et diffusés :

- 9 « Pages techniques » d'information et de sensibilisation de divers publics sur des sujets aussi variés que la réglementation des travaux en rivière, la gestion des eaux pluviales, la conduite à tenir en cas de pollutions accidentelles...
- 4 numéros du Journal « Au fil de l'Azergues »,
- 1 livret sur les poissons de l'Azergues et 1 sur la faune, la flore et les milieux naturels des bords de l'Azergues (en cours de finalisation).

L'équipe technique du syndicat anime enfin des pages dédiées à l'Azergues et au contrat de rivière sur le portail internet du Pays beaujolais.

Volet B3
Restauration d'une berge sur le Soanan





CONCLUSION

→ Des résultats encourageants

L'ensemble des actions conduites depuis 8 ans a commencé à porter des fruits. En effet, tout un chacun peut faire le constat :

- du développement d'une culture du risque parmi les élus et les populations riveraines ;
- de la non dégradation de la qualité des cours d'eau malgré une augmentation de la population du bassin versant de 10 000 habitants, voire son amélioration globale (plus particulièrement sensible en basse Azergues et sur certains affluents comme par exemple le ruisseau du Nizy) ;
- de la diminution des embâcles de bois mort sur les piles de ponts lors des crues ;
- de la diversification des habitats aquatiques et de la régénération spontanée des boisements alluviaux en basse Azergues permise par le recul des espaces envahis par la renouée du Japon ;
- de la réapparition d'espèces animales et végétales indicatrices de bonne qualité des milieux ;
- de la réappropriation des berges et de la rivière par un public de proximité.



> De l'espace pour la rivière et les populations riveraines

Le SMRPCA conduit une politique volontariste d'acquisition foncière des terrains situés à proximité immédiate de l'Azergues afin de favoriser l'expansion des crues, la dissipation de l'énergie et la recharge sédimentaire de la rivière, la biodiversité, la détente... Ainsi, depuis 2004, 14 ha répartis en une vingtaine de sites ont été acquis en basse vallée, s'inscrivant dans la continuité de la politique instaurée par le syndicat dès sa création (une soixantaine d'hectares en propriété aujourd'hui).

→ Des efforts à poursuivre

D'importants efforts et de nombreuses actions restent toutefois à mener pour remédier à plus d'un siècle de dégradation des milieux aquatiques afin de limiter l'impact des crues et de relever le défi ambitieux imposé par l'Europe visant à l'atteinte d'un bon état écologique des cours d'eau à l'horizon 2015 - 2021.

Pour ce faire, les élus du bassin versant et les partenaires institutionnels ont exprimé leur volonté de poursuivre l'action en faveur des milieux aquatiques et pour la protection des populations et activités riveraines par la mise en œuvre de 2 procédures complémentaires : un 2^{ème} contrat de rivière d'une part, et un Plan d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI) d'autre part.



> Le SMRPCA, structure référente

Le Syndicat Mixte pour le Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues qui a assuré le pilotage du 1^{er} contrat de rivière est conforté dans son rôle de gestionnaire des cours d'eau du bassin versant ; c'est lui qui pilotera les démarches futures.



Communauté de Commune Beaujolais Val d'Azergues



Publication du Syndicat du Contrat de Rivière Azergues : Mairie - 69480 Ambérieux d'Azergues - Tél. 04 74 67 06 19 - Fax 04 74 67 29 53 • Directeur de publication : Alain PERSIN • Comité de rédaction : P. GADIOLET, P. MAREY • Conception et réalisation : Goodeyed - 08 05 09 33 33 • Tirage : 20 000 exemplaires • Crédit photo : Contrat de Rivière.